

Nombre de Membres

Membre en exercice	Présents	Votants
11	10	11

Date de convocation  
08 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **12 février** à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le **8 février 2021**, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Vivianne WIRBEL, Maire.

**Présents** : Vivianne WIRBEL, Jean-Paul DENIS, Christophe MUNIER, Valérie ROYER, Jacky DIMNET, Damien SIMONNET, Clément ROLLOT, Cédric WALIGUNDA, Maria PAIVA, Claudine MACHAL.

**Absente avec procuration** : Mélanie GÉRARD à Cédric WALIGUNDA

**Secrétaire de séance** : Cédric WALIGUNDA

**Délibération n°20210212-DE-04**

**Objet : Approbation des comptes de gestion 2020.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-31

**Considérant** la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser.

**Considérant** l'approbation des comptes administratifs 2020 lors de la même séance,

**Considérant** que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention,

**DÉCIDE** :

- **d'arrêter** les comptes de gestion 2020 (budget principal et budget de l'eau) dressés par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

- **de n'apporter** ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

Fait à Jussecourt-Minecourt, le 12 février 2021

Le maire,

Envoyé en préfecture le 18/02/2021  
Reçu en préfecture le 18/02/2021  
Affiché le  
ID : 051-215102906-20210212-20210212DE04-DE



WIRBEL Vivianne